

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service : A tambour

Se compose de 2 mâchoires articulées, commandées par une came en S, portant les garnitures à l'intérieur du tambour solidaire du moyeu. Le réglage s'effectue sur le levier de frein par l'intermédiaire d'un système vis globique et roue automatique.

Tambour : 300 mm ; Largeur : 200 mm

Marque essieux	Type de frein	Garnitures	Versions	TDB	Vases		Leviers mm		Réservoirs freinages L	
SAF	SNK 3020 (300x200)	Bemal 1561 Bremakerl 6386	0, 1 et 4	0487	24/24	24/30	140	152	80	
			3 et 5 si E ≤ 18 m, et 2		24/24	24/30	140	152		
			2, 3 et 5		24/30	24/30	152	152	90	
BPW	SN 3020	Textar T090	0, 1 et 4	0054	30/30	30/30	150	150	110	100
			3 et 5 si E ≤ 18 m, et 2		30/30	30/30	150	150	110	
			2, 3 et 5		30/30	30/30	150	150	110	
Gigant	0020P	Fer/Ber 1561	1 et 4	0574	24/30	24/30	180	180	80	
			3 et 5		24/30	24/30	180	180	90	
					24	24	180	180		

7.8.2 Frein de secours : idem. (à tambour)

7.8.3 Frein de stationnement : idem. (à tambour)

7.9 Dispositif ralentisseur : Sans objet

7.10 Circuit de freinage pour la remorque :

7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : Sans objet

7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : Automatique assuré par le fonctionnement propre de valve relais d'urgence

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : Porte engins ou plateau

8.2 à 8.8 Sans objet

8.9 Dispositif de protection latérale : Oui ou partie de la carrosserie

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : Sans objet

8.10.2 Arrière : Oui constitué par un profilé en métal satisfaisant aux prescriptions de la directive 70/221/CEE modifié

8.11 Système anti-projections : Suivant les variantes P ou K : oui ou non mais en tout cas conforme à la directive 91/226/CEE

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 et 9.2 Sans objet

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : 2 feux blancs indépendants

9.3.2 Latéraux : Feux SMI (feux oranges)

2x1 - à l'avant

2x1 - (suivant longueur) intermédiaire 3 m maxi.

2x1 - 1 m maxi de l'arrière.

9.4 Feux de position arrière : 2 feux combinés (avec 9.5.2, 9.6, 9.9, 9.10 et 9.11.)

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : Sans objet

9.5.2 Arrière : 2 feux combinés.

9.5.3 Latéraux : Sans objet

9.6 Feux stop : 2 feux combinés.

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : 2 catadioptres blancs combinés

9.8.2 Arrière : 2 triangles rouges indépendants

9.8.3 Latéraux : catadioptres oranges combinés (nombre svr 9.3.2)

9.9 Feux de détresse : Fonctionnement simultané de tous les feux de changement de direction commandé par le tracteur

9.10 Feux de marche arrière : 1 ou 2 feux combinés

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : Sans objet

9.11.2 Arrière : 1 ou 2 feux combinés.

9.12 Feux d'encombrement : Placés de part et d'autre de la semi-remorque

9.12.1 Avant : Sans objet

9.12.2 Arrière : 2 feux (blanc/rouge)

9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : 1 ou 2 plaques arrières
Conforme au règlement R 70

9.14 Feux spéciaux : Oui dans le cadre du transport exceptionnel (amovible)

10. DIVERS

10.1 Accessoires :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : Rivetée ou collée sur la traverse avant ou le longeron du châssis, côté droit de la semi-remorque.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur la traverse avant ou le longeron du châssis, côté droit de la semi-remorque.

10.2.3 Structure du numéro d'identification : 17 chiffres et lettres

- YA9 : code constructeur

- TL : type

- 3 : nombre d'essieux

- 1 véhicule vendu ou 2 véhicule de stock

- 00 : pas de spécification

- 4 (5 - 9) : année de construction

- 0 lieu de fabrication Böllingen (Belgique) ou 1 Lentzweiler (G - D)

- 113 : code constructeur

- ... : numéro de série

10.2.4 Le numéro d'identification commence à : YA9TL310041113728

11. VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : Rivetée ou collée sur la traverse avant ou au longeron du châssis, côté gauche de la semi-remorque.

11.2 à 11.4 Sans objet

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : Voir paragraphe 7.8.1

11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : de 53 à 66 mm

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
F	Freinage
S	Servitude

11.8 Observations : Sans objet